

# **SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 13 FEVRIER 2018**

### **MAISON DES TRADITIONS – Partenariat avec la CDC La Châtre/Ste Sévère :**

Dans le but d'attirer de nouveaux publics et de continuer à transmettre les savoir-faire de nos ascendants auprès des jeunes générations, la commission municipale en charge de cette structure a décidé d'engager une réflexion sur le site dans sa globalité (présentation de la collection, aménagement des espaces extérieurs, etc..). M. Daugeron, Président de la CDC accompagné de Mme Lamy, Vice-Présidente en charge du Tourisme et de la Culture sont venus présenter au conseil municipal l'appui technique que le service tourisme et culture de la CDC pouvait nous apporter dans cette démarche. Il est donc décidé de constituer un comité de pilotage pour réaliser un travail de fond. Celui-ci serait composé des membres de la commission municipale, de la responsable de la Maison des Traditions, Carole Foucault, de 2 membres de l'Association Les Amis de la Maison des Traditions, son Président, Pierre Chapat et sa Trésorière, Martine Lebeau, et de personnes extérieures qui vont apporter leur expertise, à savoir, Annick Dussault de la CDC, le Président d'Indre Nature, M. Lucbert, M. Daniel Bernard, historien, ethnologue et Président de la Guérouée de Gâtines, M. Mic Baudimant, Président de l'Union pour la Préservation et la Valorisation des Ressources Génétiques du Centre (URGC) et membre des Thiaulins de Lignières , et Mme Bariller, Conseillère Pédagogique du secteur. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'engager dans cette démarche et de mettre à profit l'année 2018 pour définir un projet.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

La loi stipule une organisation de la semaine d'école sur 4,5 jours mais laisse la possibilité, sur dérogation, de revenir à 4 jours. Cette demande doit être faite par le RPI qui détient la compétence scolaire sur notre commune et celle du Magny, et par le Conseil d'Ecole, après concertation et vote de chaque instance. Lors de sa réunion du 12 février, le comité syndical du RPI a décidé, à la majorité, de rester sur la semaine de 4,5 jours. La décision finale reviendra au conseil d'école qui se réunira le 15 février. Même si la position du conseil municipal ne peut être retenue, Mme le Maire demande aux membres présents de se positionner. Il en ressort une majorité favorable au retour à 4 jours.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AMAC (Association Musicale Artistique et Culturelle) de Mers-sur-Indre**

Cette association dispense des cours de différents instruments et possède une chorale. L'association sollicite donc de notre collectivité une contribution pour les habitants de notre commune qui fréquentent cette école de musique. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette participation arguant que notre commune ne peut pas subventionner toutes les associations où les habitants pratiquent une activité.

### **VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LA DESERTIFICATION MEDICALE**

Face à la ruralité de notre département, à l'âge et à la précarité de notre population au regard des moyennes nationales, le Conseil Départemental a émis un Vœu auprès de M. le Président de la République et de Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé afin qu'ils prennent conscience que la solution durable ne peut venir que du gouvernement et de sa capacité à réguler l'implantation des

nouveaux médecins en fonction du besoin de santé des populations. Vœu soutenu par le Conseil Municipal.

**BATIMENT ANCIENNE BOULANGERIE et POSTE**

Après la mise en vente auprès de l'office notarial de La Châtre, il est décidé d'en faire de même auprès de 2 agences immobilières sur La Châtre, Century 21 et la Bourse de l'Immobilier.